



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
22 juin 2012  
Français  
Original : anglais

---

### Comité du programme et de la coordination

#### Cinquante-deuxième session

4-29 juin 2012

Point 7 de l'ordre du jour

#### Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-deuxième session

### Projet de rapport

*Rapporteuse* : M<sup>me</sup> Imelda Smolcic (Uruguay)

#### Additif

### Questions de coordination : Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

[Point 4 b)]

#### Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

1. À sa 4<sup>e</sup> séance, le 5 juin 2012, le Comité du programme et de la coordination a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (E/AC.51/2012/5).
2. Le Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique a présenté le rapport et répondu aux questions soulevées lors de l'examen de celui-ci par le Comité.

#### Examen de la question

3. Les membres des délégations ont souhaité la bienvenue à Maged Abdelaziz et l'ont félicité de sa nomination au poste de conseiller spécial pour l'Afrique. Ils se sont dits prêts à lui prêter leur soutien.
4. Ils ont exprimé leur satisfaction devant le travail accompli par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et ont loué l'excellente qualité, l'exhaustivité et la clarté de son rapport.



5. Ils se sont dits satisfaits du rôle de coordination important joué par le Bureau et ont souligné la nécessité de renforcer la cohérence des activités que les organismes, fonds et programmes des Nations Unies mènent à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Ils ont reconnu que le NEPAD jouait un rôle de premier plan en tant que modèle et programme de développement pour l'Afrique, en soulignant l'importance critique des efforts de coordination au sein du Partenariat et les défis à relever pour assurer l'appui des Nations Unies à ce programme de développement emblématique.

6. Ils ont en outre fait observer qu'il fallait définir des indicateurs afin d'assurer le suivi des efforts de coordination et ont saisi cette occasion pour poser des questions sur le rôle que les organismes des Nations Unies devraient jouer dans le suivi et la coordination de toutes les initiatives de partenariat entre l'Afrique et les pays en développement émergents partenaires.

7. Les membres des délégations ont exprimé leur soutien sans faille à la création d'un mécanisme de contrôle dirigé par l'ONU, qui serait chargé de passer en revue les engagements pris pour répondre aux besoins de l'Afrique en matière de développement, et fait observer qu'il faudrait procéder à des ajustements s'agissant de la coordination des activités menées par le système des Nations Unies en Afrique, et renforcer éventuellement le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique.

8. Ils ont réaffirmé qu'il importait de continuer à donner suite à la recommandation faite en 2011 en vue de rationaliser le système de contrôle de l'appui des Nations Unies axé sur les résultats.

9. Tout en rendant justice aux importants progrès enregistrés dans les domaines économique, social et politique, les membres des délégations ont souligné les difficultés et les défis auxquels l'Afrique continuait de se heurter, notamment la crise économique, financière et alimentaire, la diminution des ressources financières consacrées au développement et l'instabilité politique en Afrique du Nord et de l'Ouest. Ils ont souligné qu'il fallait surmonter les obstacles qui s'opposaient au développement des infrastructures en Afrique.

10. En ce qui concerne la communication, le plaidoyer et la sensibilisation, les membres des délégations étaient pleinement conscients qu'il était nécessaire d'appuyer et de promouvoir le NEPAD aux niveaux mondial, continental, régional et national et ont encouragé le Bureau à poursuivre ses efforts en vue de toucher un public plus large grâce aux moyens de communication modernes.

11. De manière générale, ils ont invité le Bureau à faire preuve de prudence lorsqu'il invite des organisations issues de la société civile à participer à ses activités.

### **Conclusions et recommandations**

**12. Le Comité a accueilli avec satisfaction le rapport annuel du Secrétaire général sur l'appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (E/AC.51/2012/5) et recommandé que l'Assemblée générale souscrive aux conclusions et recommandations formulées dans ses paragraphes 101 à 109.**

**13. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale charge les organismes du système des Nations Unies de continuer de renforcer la cohérence des**

activités qu'ils mènent pour soutenir le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, selon les modules convenus du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, et demandé aux organismes des Nations Unies de continuer à tenir compte des besoins particuliers de l'Afrique dans toutes leurs activités normatives et opérationnelles, y compris dans le cadre du financement des programmes et des projets, de la mobilisation des ressources et de l'aide humanitaire.

14. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie les organismes des Nations Unies de continuer d'œuvrer en coordination étroite avec l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, en sa qualité d'organe technique de l'Union africaine (UA), ainsi qu'avec les autres structures de la Commission de l'Union et du Partenariat afin de renforcer encore la mise en œuvre du Plan d'action UA/NEPAD pour 2010-2015.

15. Le Comité a rappelé la teneur du paragraphe 131 du rapport qu'il a publié à sa cinquante et unième session (A/66/16) et accueilli avec satisfaction la nomination du Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique.

16. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale souligne qu'il est nécessaire que les organismes intergouvernementaux et ceux du système des Nations Unies prennent pleinement en considération le point de vue, les commentaires et les apports de l'Union africaine et d'autres mécanismes régionaux lorsqu'ils formulent des politiques et prennent des décisions, notamment dans les domaines de la médiation, des affaires politiques, et de la paix et la sécurité.

17. Le Comité a réaffirmé la recommandation qu'il avait faite dans son rapport à sa cinquante et unième session (A/66/16), à savoir que le Secrétaire général fasse état, dans ses rapports sur le NEPAD, de mesures concrètes et de résultats tangibles s'agissant de l'appui apporté par les organismes des Nations Unies aux projets du Partenariat sur tout le continent africain, tout en soulignant qu'il conviendrait de renforcer encore, dans les futurs rapports, l'accent mis sur les effets, tant quantitatifs que qualitatifs, des activités menées par les entités du système des Nations Unies à l'appui du Partenariat, en ce qui concerne les ressources mobilisées.